

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 02/07/2012 portant création du D.I.U - IMMUNOTHERAPIES CIBLEES DES MALADIES INFLAMMATOIRES ET AUTO – IMMUNES SOUS L'EGIDE DU CRI,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017/2018, un jury d'examen pour le D.I.U. - IMMUNOTHERAPIES CIBLEES DES MALADIES INFLAMMATOIRES ET AUTO – IMMUNES SOUS L'EGIDE DU CRI

Article 2 : Le jury est présidé par le PROFESSEUR Bruno FAUTREL PU/PH ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suivant

Pr Jean SIBILIA PU / PH

Pr Eric HACHULLA PU/ PH

Pr Bernard COMBE PU/PH

Pr Xavier MARIETTE PU/PH

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 16 avril 2018


Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

Bruno RIOU